

vu octroyer une autre libération conditionnelle qui dure encore.

1. c) Le tableau suivant répartit, selon l'année de leur condamnation, les condamnés à mort dont la sentence fut commuée en détention à perpétuité, qui furent libérés conditionnellement et qui sont en liberté depuis lors:

Condam- nation année	En liberté	Condam- nation année	En liberté
1912	1	1938	4
1914	2	1939	3
1915	1	1940	7
1916	2	1941	2
1917	2	1942	4
1918	2	1943	1
1919	1	1944	2
1920	5	1945	2
1922	2	1946	4
1923	1	1947	2
1924	3	1948	3
1925	4	1949	5
1926	1	1950	1
1927	2	1952	1
1928	2	1953	4
1929	2	1954	2
1930	1	1955	2
1931	2	1956	4
1933	2	1958	1
1934	1	1959	1
1935	2
1936	3
1937	4

Total en liberté: 103.

1. d) Le tableau suivant répartit, selon l'année de leur condamnation, les condamnés à mort dont la sentence fut commuée en détention à perpétuité, et qui décédèrent en prison: 1920, 1; 1921, 1; 1922, 1; 1923, 1; 1926, 1; 1927, 1; 1932, 1; 1938, 1; 1944, 2; 1946, 1; 1956, 1; 1958, 1; 1960, 1; 1962, 1. Total: 15.

2. Le tableau suivant indique le nombre de libérés conditionnels, dont la condamnation à mort fut commuée en détention à perpétuité, et le nombre d'années passées en prison par chacun, avant libération conditionnelle.

Années de détention	Nombre de détenus
1 — 2	0
3 — 4	2
5 — 6	3
7 — 8	9
9 — 10	17
11 — 12	12
13 — 14	18
15 — 16	23
17 — 18	11
19 — 20	4
21 — 22	3
23 — 24	0
25 — 26	1
	—
	103

3. a) La réponse à cette question est: aucune.

3. b) La réponse à cette question est: aucune.

LE «PARLEMENT DES ÉTUDIANTS DU CENTENAIRE»

Question n° 1059—**M. Olson:**

1. Quelle est la position actuelle du projet de «Parlement des étudiants du Centenaire»?

2. A-t-on mis au point de nouveaux projets pour mettre sur pied un programme réalisable relatif à ce parlement?

3. Ce projet jouit-il de l'appui du gouvernement et de la commission du Centenaire?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): 1, 2 et 3.

Voir déclaration du secrétaire d'État dans le hansard du 20 avril 1966, page 4070, en réponse à la demande de M. J. M. Forrestall, à propos de la mise sur pied du projet de «Parlement des jeunes» à l'occasion du Centenaire.

LE CONCOURS N° 66-T-609 DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

Question n° 1132—**M. Loney:**

1. La Commission du service civil du Canada a-t-elle reçu la demande de M. Robert J. McEwan, 1A Falcon Lane, Highland Creek, Westhill (Ont.), relativement au concours n° 66-T-609?

2. Le candidat est-il parmi ceux qui ont réussi l'examen?

3. Dans le cas de la négative, pourquoi n'a-t-il pas réussi?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): 1. Oui.

2. Non.

3. Le concours 66-T-609 était accessible aux personnes dont le centre postal le plus rapproché est Kincardine. M. McEwan, qui demeure à Westhill (Ontario) n'était donc pas admissible au concours.